



Retraites 2010

Plus d'éléments de comparaison avec
l'étranger

Les réformes européennes

Paramétriques

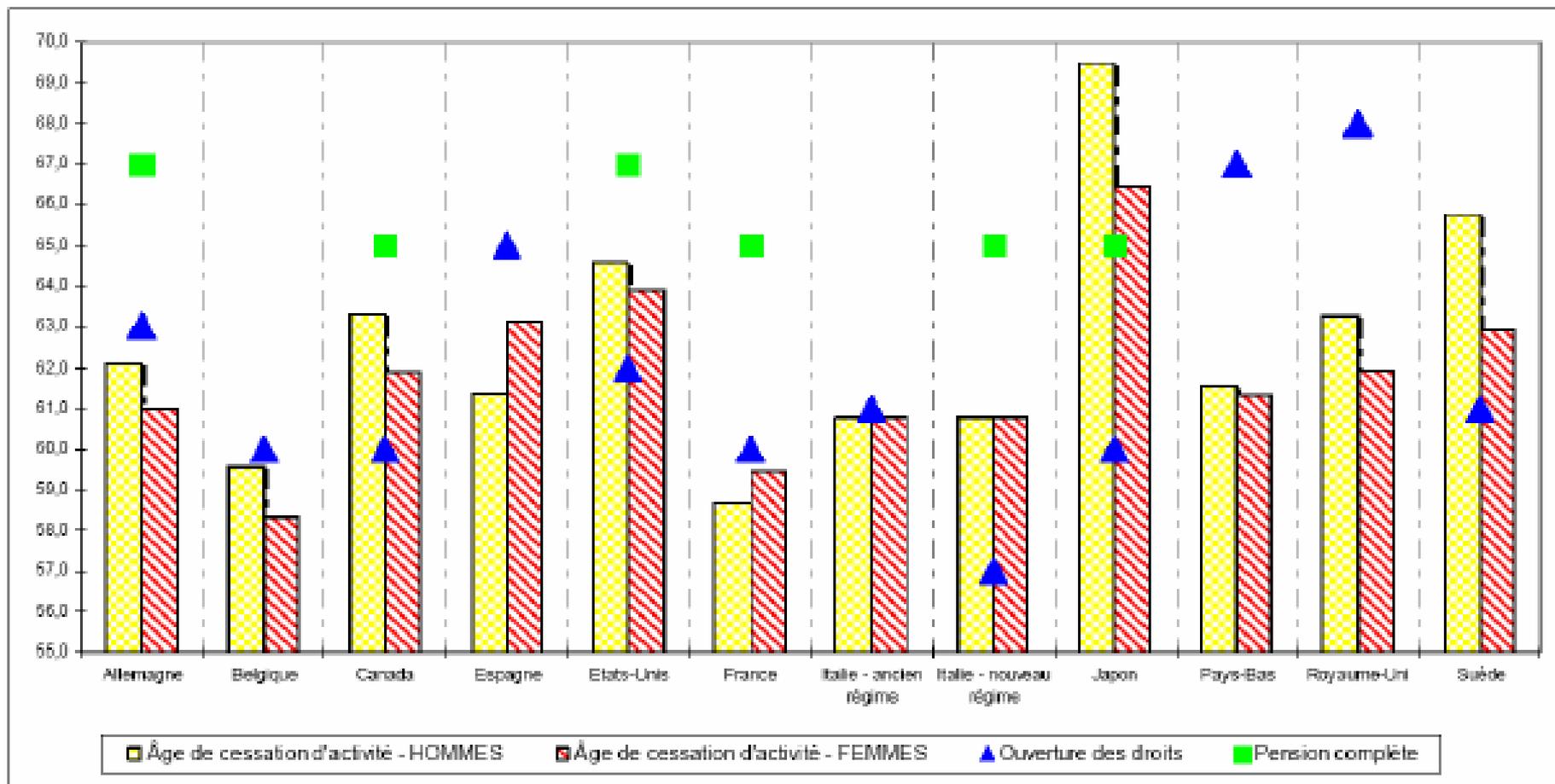
En France et dans la plupart des autres pays européens.

Modifient les modalités de calcul des pensions.

Systemiques

Suède, Italie, Allemagne

Bascule vers un autre système



Source : OCDE (âges de cessation d'activité) et COR (âges de retraite)

Differentes stratégies

- Relever l'âge d'ouverture des droits : Espagne, Pays-Bas, R-Uni de 65 à 67 ans ou jusqu'à 61 ans (Suède, Italie)
- Relever l'âge d'une pension sans décote Etats-Unis de 65 à 67 ans (âge d'ouverture inchangé à 62), Allemagne de 65 à 67 ans (âge d'ouverture inchangé à 63 pour 35 ans de contribution)
- Allonger la durée de cotisation : France, Belgique

Durée de contribution pour une pension complète (hors décote liée aux bornes d'âge)

- Belgique : 45 ans
- France 41
- Canada 34
- Espagne 35
- Etats-Unis 35
- Japon 40
- Royaume –Uni : 44 puis 30

Progressivité des réformes

- Etats-Unis : réforme de 1983 mise en œuvre génération 1938 (départ 2000)
- Allemagne : + 1 mois par an jusqu'en 2029 (67 ans)
- Espagne et Pays-Bas (+ 2 mois par an jusqu'en 2025)

Des âges d'ouverture des droits pas très éloignés

- L'âge d'ouverture des droits, est compris entre 60 ans (France, Japon, Belgique, Canada) et 63 ans et 35 ans de contribution en Allemagne (60 ans pour les invalides).
- L'Italie (61 ans pour les hommes), la Suède (61 ans) et les Etats-Unis (62 ans) se situant dans cet entre-deux.